

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
2026-08

Objet de la délibération
Création des postes d'adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote

L'an 2026, le 20 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER JULIEN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. RONZIER Julien, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LACOMBE Serge à M. SOUBEYRAND DANIEL

A été nommé(e) secrétaire :

Objet de la délibération : Création des postes d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Accusé certifié exécutoire

042-214203010-20260320-2026-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 30/03/2026

A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures nécessaires.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 24/03/2026

Le Maire
JULIEN RONZIER

A blue ink signature of Julien Ronzier, written over a circular official seal of the commune.

Secrétaire de séance
Loïc LANDON

A blue ink signature of Loïc Landon.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

14 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260320-2026-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 30/03/2026